



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Statut des infirmiers anesthésistes

Question au Gouvernement n° 3931

### Texte de la question

#### STATUT DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Chapelier.

**Mme Annie Chapelier.** L'évolution du statut d'infirmier anesthésiste vers la pratique avancée a été écartée et renvoyée à la rédaction d'un rapport : un rapport de plus qui préconisera cette évolution, car les professionnels de santé ne demandent finalement rien d'autre qu'une mise en adéquation de leur profession aux besoins de la société.

Or le besoin impérieux de notre société est de sortir de la crise qui nous paralyse tous et cette sortie est subordonnée à la capacité de notre système de santé à prendre en charge les personnes malades, ce que nos médias résumant par ces mots : « taux d'occupation en réa ». Mais aucun service de réanimation ne peut fonctionner sans soignants et les qualifications ne sont pas interchangeables. La réanimation exige des compétences longues à acquérir et seuls les infirmiers anesthésistes ont bénéficié d'une formation qui leur permet d'être rapidement opérationnels dans ce service.

C'est pourquoi l'une des clés majeures de la sortie de crise est le respect et la reconnaissance des professionnels de santé. Alors que nous avons besoin de cohésion et d'union pour faire face à l'épreuve que nous traversons, le report de cette évolution a créé une incompréhension totale, il faut bien le reconnaître, sapant la confiance de la profession d'infirmier anesthésiste, qui continue pourtant à répondre présente malgré la fatigue physique et morale.

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, les considérations techniques qui ont motivé le report de l'évolution du statut d'infirmier anesthésiste vers la pratique avancée ne doivent pas prendre le pas sur les nécessités humaines. Je le répète, les difficultés technocratiques ne doivent pas primer sur ces nécessités. Aussi, pour leur rendre justice et pour ouvrir la voie aux autres professions paramédicales, peut-être moins emblématiques en ce moment mais tout aussi essentielles, pouvez-vous nous communiquer un calendrier précis, détaillant les grandes étapes de la reconnaissance en pratique avancée de la profession des infirmiers anesthésistes, et annoncer quel texte nous permettra de défendre enfin l'évolution des professions de santé dans leur globalité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ens et sur de nombreux bancs du groupe LT.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** Je partage vos affirmations quant au rôle incontournable des infirmiers anesthésistes diplômés d'État – IADE – dans les services de réanimation et de leur qualification particulière. Tous les infirmiers n'ont pas de spécialité, mais les infirmiers anesthésistes, si.

Vous demandez que les infirmiers qui ont une spécialité deviennent aussi des infirmiers en pratique avancée – IPA –, mais ces deux champs d'évolution de la profession sont distincts. L'IPA n'a pas un statut supérieur à celui d'un infirmier spécialisé : il a simplement développé des qualifications particulières qui le rendent autonome vis-à-vis du médecin prescripteur et qui lui permettent de disposer de compétences propres par rapport à un infirmier généraliste. Les IADE ont déjà des compétences qui leur sont propres du fait de leur spécialité et des études supplémentaires qu'ils ont menées dans un champ spécifique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont extrêmement précieux et irremplaçables.

Le Parlement a souhaité étudier les voies et moyens de faire évoluer la profession des IADE. Ceux qui demandent à être reconnus comme IPA expriment surtout, selon moi, un besoin de reconnaissance. Lors de mes déplacements dans les services de réanimation, je rencontre souvent des infirmiers anesthésistes qui ne désirent pas tant devenir IPA que bénéficier d'une reconnaissance accrue.

Dans le cadre du Ségur de la santé, les IADE, comme tous les autres infirmiers, ont obtenu la plus grosse revalorisation de salaire de toute l'histoire de la profession. À l'initiative du député Julien Borowczyk, le Parlement a créé une mission d'information pour déterminer les conditions d'évolution de l'ensemble des professions infirmières, notamment des IADE. Cette spécialité autonome doit-elle évoluer vers les IPA ou d'une autre manière ? Nous le verrons à l'issue de ce travail parlementaire.

**Un député du groupe LR** . Quel succès !

**M. Fabien Di Filippo et M. Pierre Cordier** . Il ne fallait pas supprimer l'amendement !

**M. le président**. La parole est à Mme Annie Chapelier.

**Mme Annie Chapelier**. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre, mais ce que nous demandons, c'est un calendrier précis. Le rapport à venir ne dira rien que nous ne sachions déjà.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Annie Chapelier](#)

**Circonscription** : Gard (4<sup>e</sup> circonscription) - Agir ensemble

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 3931

**Rubrique** : Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé** : Solidarités et santé

**Ministère attributaire** : Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [7 avril 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 avril 2021](#)